



Conservatoire à Rayonnement Départemental de Bourg-la-Reine/Sceaux

Informations utiles et modalités de réinscription

Année scolaire 2023/2024

(Cliquez [ici](#) pour télécharger une version PDF de ce texte)

Vous trouverez dans ce memento des informations sur les différents cursus proposés par le conservatoire ainsi que des informations pratiques pour votre réinscription et/ou celle de votre enfant.

Nous vous remercions de lire attentivement ce document et, lors de la réinscription, de signaler dans le cadre prévu à cet effet, les éventuels changements et les souhaits de votre enfant.

Pour procéder à une réinscription en ligne, veuillez suivre la démarche suivante :

- Accédez à votre espace personnalisé Rhapsodie sur <https://bourglareine.rdl.fr> et connectez-vous avec votre identifiant et mot de passe
- Sélectionnez l'élève à réinscrire dans la liste déroulante, puis cliquez dans la marge gauche sur [réinscription]
- Dans le formulaire qui s'affiche, vérifiez et rectifiez les informations concernant la situation de l'élève (par exemple : informations liées à l'état civil, à la scolarité, aux responsables légaux : merci de bien vérifier les adresses mails...)
- Dans le cadre vierge prévu à cet effet (partie inférieure du formulaire), précisez de manière synthétique :
 - Vos créneaux horaires **d'impossibilité** après l'école. Exemple : impossibilité le jeudi de heures à ...heures),
 - La possibilité de suivre certains cours à l'annexe de Sceaux, 3 bis rue Marguerite Renaudin, 92 330 Sceaux (au-dessus du Cinéma Le Trianon),
 - Si l'élève, ou d'autres membres du foyer, sont inscrits dans un autre conservatoire du territoire Vallée Sud - Grand Paris (nom du conservatoire et discipline),
 - Toute demande d'inscription nouvelle en instrument (choix 1, choix 2)
- Cliquez ensuite sur « Enregistrer la demande »
- Si plusieurs élèves étaient déjà inscrits en 2022/2023, procédez de la même façon pour chacun d'eux en sélectionnant le nom préalablement dans la liste déroulante
- Cliquez dans la marge gauche sur l'onglet [Responsable légal] puis [documents] et déposez-y une à une les pièces obligatoires (voir liste ci-dessous) ainsi qu'une photo de l'élève au format **JPEG** en ayant préalablement nommé le fichier avec le nom et le prénom de l'élève.

Nota bene :

Si vous souhaitez préinscrire un futur nouvel élève, vous pourrez le faire via votre espace personnalisé Rhapsodie à partir du lundi 22 mai 2023.

Pour toute demande exceptionnelle (changement de cursus, double cursus, parcours personnalisé...) merci d'adresser un mail à Mme Hélène Bailly, responsable de la pédagogie et de la vie artistique : helene.bailly@valleesud.fr

Liste des pièces à fournir

Pour nous permettre de traiter votre demande de réinscription, il est important de déposer en ligne une copie des documents suivants :

	Initiation / Jardin, Eveil	Cursus complets Cycles 1, 2 et 3	Parcours personnalisés	Cursus complets COP	Activités spécifiques
Justificatif de domicile pour les habitants du territoire Vallée Sud-Grand Paris*	X	X	X		X
Photocopie d'une attestation CAF de paiement et de quotient familial	X	X	X		
Photocopie des 4 pages de l'avis d'imposition 2022 (revenus 2021)	X	X	X		
Si vous ne souhaitez pas communiquer vos revenus veuillez compléter et déposer le formulaire de « Non remise d'Avis d'Imposition » **	X	X	X		
Le formulaire des modalités de paiement 2023-2024 que vous devez imprimer, remplir, signer et télécharger : ce formulaire se trouve sur la page d'accueil lors de la réinscription **	X	X	X	X	X
Lettre de motivation			X	X	
Certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la danse pour l'année scolaire 2023/2024	X Pour l'éveil corporel	X Pour la danse	X Pour l'atelier chorégraphique		

* Antony, Bagneux, Bourg-la-Reine, Châtenay-Malabry, Châtillon, Clamart, Fontenay-aux-Roses, Le Plessis-Robinson, Malakoff, Montrouge, Sceaux

****Ces pièces sont à nous transmettre impérativement via l'Extranet. Sans ces dernières, le tarif maximum sera appliqué pour votre facturation**

INFORMATION SUR LA PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Les données personnelles recueillies font l'objet d'un traitement informatique par Vallée Sud - Grand Paris. Elles ont pour seule finalité la gestion administrative et financière des élèves ainsi que l'établissement de statistiques. Elles sont destinées aux services du conservatoire.

Conformément au Règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD) UE n°2016/679 du 27 avril 2016 et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'Informatique et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, de limitation et de portabilité.

Pour exercer vos droits, vous pouvez vous adresser au conservatoire ou par mail à dpo@valleesud.fr ou à l'adresse : le Délégué à la protection des données, 28, rue de la Redoute 92260 Fontenay-aux-Roses. Dans tous les cas, vous pouvez vous adresser à la CNIL : www.cnil.fr ; 3 place Fontenoy, 75007 PARIS.

Pour en savoir plus : www.valleesud.fr rubrique RGPD.

LES CURSUS

Eveil musical ou éveil corporel

À l'issue de l'année de Jardin, un cours d'éveil musical ou d'éveil corporel ou d'éveil musical et corporel est proposé aux enfants qui **seront scolarisés en grande section de maternelle en septembre 2023**. Ce cours dure 45 min.

À l'issue de l'année d'éveil, les élèves souhaitant poursuivre leur scolarité au conservatoire doivent faire un choix entre un cursus musique ou un cursus danse. Ils peuvent également s'inscrire uniquement en chorale.

Les cursus

Le cursus s'organise en cycles :

- le Cycle 1 qui correspond le plus souvent à l'école primaire (pour la danse, l'entrée en Cycle 1 est précédée de deux années d'initiation),
- le Cycle 2 qui correspond le plus souvent aux années collège,
- le Cycle 3 qui correspond le plus souvent aux années lycée,
- et enfin le Cycle d'Orientation Professionnelle (COP) qui équivaut aux années de classes préparatoires qui précèdent l'entrée dans des grandes écoles.

Cursus musique

Un cursus musique comprend 3 disciplines obligatoires :

- Un cours individuel d'instrument ou de chant lyrique,
- Un cours de formation musicale,
- Un cours de pratique collective.

Le temps de cours dans chaque discipline dépend du niveau de l'élève. Par exemple, le temps de cours total d'un élève qui débute en piano est de 2h30 (soit 30 min en instrument + 1h15 en formation musicale + 45 min de chorale).

Formation musicale

Les professeurs se réunissent au mois de juillet pour procéder à l'affectation des élèves en cours de formation musicale. Ils disposent des informations concernant les impossibilités que vous avez signalées lors de votre réinscription en ligne et tâchent d'en tenir compte. Toutefois, pour un meilleur suivi pédagogique, les élèves sont affectés dans la mesure du possible avec le même professeur que l'année précédente. L'affectation en formation musicale vous sera alors indiquée par mail avant la rentrée scolaire avec les jours et horaires de cours des élèves.

Disciplines collectives

Les élèves inscrits en 1ère et 2ème année de formation musicale ont pour discipline collective le chant choral.

En fin de Cycle 1, en fonction de l'instrument, une pratique collective instrumentale peut être proposée. Si l'instrument ne le permet pas les élèves concernés poursuivent la chorale.

La chorale reste un cours ouvert à tous.

À partir du Cycle 2 instrumental un atelier jazz ou un atelier de musiques actuelles amplifiées peut être demandé et sera affecté en fonction des places disponibles.

Inscription nouvelle en instrument

Si vous inscrivez votre enfant en cursus musique débutant (à partir du CP), merci d'indiquer un 1^{er} choix d'instrument ainsi qu'un 2^{ème} choix dans le cadre prévu à cet effet.

Listes d'attente en instrument

En cas d'indisponibilité dans une discipline instrumentale, des listes d'attente seront constituées en vue d'une affectation éventuelle en cours d'année. Il est conseillé aux familles de formuler deux vœux d'instruments. Ces listes d'attente ne sont pas reconduites d'une année sur l'autre mais sont traitées jusqu'à la fin du mois d'avril.

Nouveau Cursus comédie musicale *

Ce cursus s'adresse à des enfants entre 9 et 14 ans qui formeront une troupe (répartie en 2 groupes de 18 élèves : les 9 -11 ans et les 12-14 ans).
Les cours auront lieu le samedi après-midi.

Ce cursus comprend 3 disciplines obligatoires :

- Chant choral
- Atelier chorégraphique
- Expression scénique

L'admission des élèves est conditionnée à un test d'entrée : des informations sur les modalités pratiques vous seront communiquées au mois de juillet.

Nouveau Filière voix *

Ce nouveau cursus voix s'adresse aux élèves à partir de 7 ans

Il regroupe 3 cours obligatoires :

- Chant choral
- Formation musicale
- Technique vocale

L'admission des élèves est conditionnée à un test d'entrée : des informations sur les modalités pratiques vous seront communiquées au mois de juillet.

Cursus danse

Un cursus danse comprend :

- Des cours de danse classique ou contemporaine* en fonction de la discipline choisie,
- Des cours complémentaires associés obligatoires (musicalité du mouvement, AFCMD, FM danseurs...). L'affectation vous sera indiquée par mail avec l'horaire de cours de l'élève.
- Les séances d'ateliers ou de master classes programmées ponctuellement au cours de l'année (plus particulièrement pour les élèves de Cycle 2 et 3).

***Ces cursus pourront se mettre en place sous réserve d'un nombre suffisant d'élèves**

Inscription nouvelle en danse

L'admission d'un nouvel élève en danse est conditionnée :

- par un test d'aptitude quel que soit l'âge et le niveau (débutant ou non),
- par le nombre de places disponibles dans les cours,
- par la disponibilité des élèves le mercredi après-midi pour suivre les cours complémentaires associés obligatoires à partir du niveau Initiation 1 et jusqu'en 3ème année du Cycle 1.

La date et l'horaire de convocation au test d'entrée vous seront communiqués par mail. L'admission des élèves testés en cours de danse sera précisée par mail dans les jours qui suivent le test. L'affectation vous sera indiquée par mail avant la rentrée avec les jours et horaires de cours des élèves.

Parcours personnalisés non diplômants

A partir de la fin du Cycle 2, les élèves n'étant pas en mesure de poursuivre un cursus complet ont la possibilité de suivre un parcours personnalisé. En musique, la pratique collective peut être assortie d'un soutien instrumental. En danse, le cours de danse classique s'accompagne d'une participation à l'atelier de danse contemporaine.

Si votre enfant souhaite un parcours personnalisé, merci d'adresser un mail à Mme Hélène Bailly, responsable de la pédagogie et de la vie artistique : helene.bailly@valleesud.fr en joignant un courrier précisant le projet de l'élève.

Cursus art dramatique

Nouveau : Initiation 1 pour les 11-12 ans**

Ce cours d'initiation s'adresse aux adolescents de 11 et 12 ans qui souhaitent s'initier au théâtre. Il s'agit d'un cours hebdomadaire d'1h30.

****Ce cursus pourra se mettre en place sous réserve d'un nombre suffisant d'élèves**

Initiation 2 pour les 13-14 ans

Ce cours d'initiation s'adresse aux adolescents de 13 et 14 ans qui souhaitent s'initier ou parfaire leur expression artistique. Il s'agit d'un cours hebdomadaire de deux heures.

Cycle 1, 2 et 3

À partir de 15 ans sur test d'entrée

La date et l'horaire de convocation au test d'entrée vous sera communiqué par mail. L'admission des élèves testés en cours d'art dramatique sera précisée par mail dans les jours qui suivent le test.

La location d'instrument

Les élèves débutants peuvent bénéficier de locations d'instruments auprès du Conservatoire. Ces locations sont payantes et soumises à la signature d'un contrat. Elles sont limitées à une année, renouvelable si aucune autre demande prioritaire n'est déposée.

L'association des **Amis du Conservatoire de Bourg-la-Reine/Sceaux (ACBS)** dispose également d'un parc d'instruments à cordes destinés à être loués aux élèves débutants. Vous pouvez contacter les ACBS à l'adresse électronique suivante : amisduconservatoire@yahoo.fr